# Courrier Roumain

Le « **Courrier Roumain** » entend fournir à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes internationaux des éléments d'appréciation objective concernant la situation des pays danubiens en général et de la Roumanie en particulier.

Se fondant sur des informations sûres et n'appuyant son effort d'interprétation que sur des faits dûments vérifiés, le « **Courrier Roumain** » est un acte de présence, modeste mais authentique.

Les Etats de l'est ne séparent pas leur destin de celui du continent tout entier. Ils ne retrouvent leur réalité profonde et ne peuvent se définir librement eux-mêmes que dans l'ordre politique d'une Europe unie. La souveraineté d'une loi internationale égale est pour eux une condition d'existence. Tout effort de détente — pour aboutir à une paix durable — doit consacrer la résurrection des libertés de l'homme et des nations, dans une Europe indivisible.

A l'heure actuelle, les peuples du centre et de l'est européen sont emprisonnés dans une autarchie de l'esprit et dans un isolement économique qu'ils rejettent avec une volonté indomptable. Appauvris par la contrainte et artificiellement détournés de leur mission historique, ils savent pourtant que leurs aspirations d'aujourd'hui et de toujours rejoignent irrésistiblement le grand courant de liberté et de justice sociale, qui entraîne l'Europe occidentale sur les chemins d'un avenir meilleur. Leur pensée fait partie intégrante du patrimoine spirituel de l'Europe et ils représentent le complément économique indispensable de l'Ouest. Enfin, leur robuste paysannerie, libérale et chrétienne, est la plus sûre assise du renouveau démocratique, qui seul peut frayer les voies du progrès, dans un continent uni.

Ouvert à tous ceux qui souhaitent la libre restauration des réalités nationales harmonieusement articulées dans un ordre de droit, — le « **Courrier Roumain** » s'efforce de ramener la Roumanie en Europe.

Il n'a qu'un seul souci : la vérité ; il se propose un seul but : la liberté.

**COURRIER ROUMAIN.**

# Paroles du Roi Michel

A l'occasion d'un dîner offert par le « Overseas Press Club », à New-York, le Roi Michel de Roumanie a déclaré notamment :

**Dès qu'il put agir librement, le peuple roumain a unanimement soutenu ma proclamation du 23 août 1944. Ce jour-là, j'ai rompu avec Antonesco et j'ai arraché la Roumanie au camp nazi, pour la diriger du côté des Alliés, vers lesquels tendait, par tradition et par instinct, la sympathie du peuple roumain. C'est alors que nous nous sommes joints à vous dans la lutte pour libérer le monde de la tyrannie. Depuis lors, nous avons combattu avec vous pour ces mêmes buts que vous avez toujours proclamés : la libération de tous les peuples de la domination étrangère et la garantie des libertés essentielles des citoyens de tous les pays.**

**L'Armée roumaine devint numériquement la quatrième armée alliée. En quelques mois, nos pertes s'élevèrent à plus de 150.000 morts. En quelques jours, nous avons repoussés le front allemand de 800 kilomètres. Toutes nos richesses furent placées à la disposition des Alliés dans notre lutte commune.**

**Après l'armistice, le désir de mon pays de coopérer amicalement avec la grande puissance voisine a été reconnu, et nous avons assumé des obligations et consenti des sacrifices en toute bonne foi. Nous n'avions qu'un désir : que notre indépendance nationale et notre liberté soient respectées. Nous avons cru que notre tradition nationale et les sacrifices subis en combattant pour la cause alliée nous donnaient droit à ces égards. Notre espoir était soutenu par les déclarations écrites et verbales des Alliés.**

**Le 3 avril 1944, M. Molotov a promis que la Russie n'interviendrait pas dans les affaires intérieures roumaines et que l'indépendance de la Roumanie serait respectée. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne confirmèrent cette prise de position. Les déclarations de Yalta, de Potsdam et de Moscou nous accordèrent de nouvelles garanties en ce sens.**

**Mais nous fûmes vite déçus. Notre puissant voisin, avec lequel nous avions espéré collaborer pacifiquement et librement, nous imposa un gouvernement qui ne représentait en rien la volonté du peuple. Ce gouvernemnt a détruit les derniers vestiges de liberté. Il a cru bon d'emprisonner les représentants les plus populaires et les plus importants de la démocratie roumaine. Il a falsifié les élections. Et par la fraude et la terreur, il a imposé à a Roumanie des institutions qui sont absolument étrangères à l'esprit et à la vie du peuple roumain.**

**A l'instar de tous mes concitoyens, je continue à espérer que les valeurs de la civilisation pourront encore être sauvegardées. Je suis certain qu'ils me rejoignent dans cette foi, et que sous la conduite des démocraties occidentales, les nations du monde pourront recouvrer leur indépendance, et les citoyens, leur liberté.**

# UNE DÉCLARATION DU GÉNÉRAL NICOLAS RADESCO

**Après la déclaration par laquelle le Roi Michel proclamait le 4 mars 1948, à Londres, la nullité absolue du prétendu acte d'« abdication » qui lui fut imposé par la force, le général Radesco, dernier chef d'un gouvernement roumain légal et représentatif, a fait la déclaration suivante :**

« Le Roi Michel vient de rendre son témoignage. Il a formellement déclaré devant son peuple, devant l'opinion publique internationale et devant l'histoire que l'acte d'abdication qu'il a été contraint de signer le 30 décembre 1947 lui a été imposé par la ruse et la violence, et cela par un gouvernement imposé par une puissance étrangère. Ce n'est qu'en cédant aux injonctions communistes, que le Roi pouvait épargner de nouvelles épreuves tragiques et des représailles sanglantes à une nation asservie, brimée et privée du droit élémentaire de s'exprimer librement.

« Cette déclaration confirme officiellement ce que l'on savait déjà sur les conditions inqualifiables dans lesquelles a été éloigné de force le souverain dont la vie s'est identifiée à celle des Roumains, et qui par sa sagesse et son abnégation a su gagner leurs cœurs.

« En présence de ces faits, au nom des Roumains libres et de mes concitoyens qu'une oppression inique empêche de manifester leur volonté dans l'indépendance, je déclare solennellement le soi-disant acte d'abdication, arraché au Roi Michel Ier le 30 décembre 1947, entaché de dol et de violence et ratifié par un pseudo-Parlement élu frauduleusement, comme nul et non avenu. Toute mesure que prendrait pour entériner cet acte une prétendue « Constituante », convoquée en présence d'une armée étrangère, serait également nulle et de nul effet.

« La suppression de la monarchie et la proclamation de la République populaire roumaine ne pourraient être valables qu'à la suite de la consultation de la volonté librement exprimée de la nation roumaine, conformément à la Constitution.

« Le principe de la continuité juridique de la monarchie en Roumanie reste de ce fait intact, et lors du rétablissement de l'indépendance et des droits garantis par la Constitution et le traité de paix, le Roi Michel reprendra de plein droit sa place à la tête du peuple roumain pour aborder, dans un cadre démocratique réel, l'œuvre de reconstruction morale et matérielle de la patrie meurtrie.

« Mais les événements qui viennent de se produire en Roumanie ne touchent pas uniquement mon pays ; il créent également une situation dont les conséquences peuvent être très graves pour l'Europe même et pour la paix du monde. A ce titre, ils ne sauraient laisser indifférentes les grandes puissances signataires de la charte des Nations unies. La violation continuelle, par un régime communiste minoritaire et non représentatif, du traité de paix avec la Roumanie met en danger la valeur des engagements internationaux et vient d'être relevée par les gouvernements américains et britanniques dans leur récente démarche faite à Bucarest.

« J'espère donc fermement avec tous mes compatriotes, que les grandes puissances alliées vont se saisir de cet état de choses et agiront selon les possibilités que leur confèrent la charte des Nations unies et le traité de paix avec mon pays. »

# UNITÉ DE L'EUROPE

par Grégoire **GAFENCO**

**Au Congrès de l'Europe unie, à La Haye, M. Grégoire Gafenco, ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, a fait l'exposé suivant :**

...Il n'y a pas plusieurs espèces d'Européens, selon les souffrances que leurs pays ont à endurer, et les luttes qu'ils ont à soutenir ; il serait non seulement injuste, mais suprêmement préjudiciable pour la cause de l'Europe, si les nations les plus exposées aux coups du destin, se voyaient privées du support de l'idée européenne, au nom de laquelle elles s'évertuent encore à résister.

Car il n'y a qu'une seule Europe ; même lorsque son corps est mutilé et divisé, la pensée qui nous guide vers elle est une et indivisible. L'Europe ne peut pas naître à une vie nouvelle à l'Ouest si elle se meurt à l'Est ; elle ne peut retrouver sa santé, sa grandeur et des forces nouvelles que dans le cadre de ses limites naturelles.

Nulle part le mot « Europe » ne provoque une résonnance plus forte et plus émouvante que dans les pays de l'Est. L'idée de l'unité européenne contient pour toute une moitié du continent comme une promesse de paix, et partant une promesse de libération.

J'ai la conviction que j'exprime le sentiment profond de mon pays, ainsi que celui des pays voisins, partageant le sort de la Roumanie, en affirmant ici solennellement leur fidélité à l'Europe, leur volonté de faire partie intégrante d'une Europe Unie, l'espoir qu'ils placent dans le succès d'une entreprise qui pour sauver et unir le Continent, doit envisager le grand problème en son entier et doit lui trouver une solution d'ensemble.

Les raisons qui ont provoqué ces temps derniers un grand mouvement en faveur de l'Union Européenne sont de trois ordres :

Il semble, premièrement, que le redressement économique des pays du Continent, grands et petits, également éprouvés par la dernière guerre, n'est pas possible sans un effort commun et sans un plan d'ensemble.

Deuxièmement, il est toujours plus évident que la forte pression exercée de l'Est, place l'Europe entière devant un danger qui ne saurait être conjuré que par des volontés et des forces unies.

Il paraît enfin, que dans les conditions actuelles, la paix et l'existence même de l'humanité, exposées à une menace constante par les armes modernes, — armes de destruction immédiate et totale — ne sauraient être assurées que par des organismes politiques toujours plus étendus et d'un caractère universel.

Ces raisons militent toutes en faveur d'une solution d'ensemble du problème européen.

En effet, il n'y a pas de relèvement économique possible si l'absurde barrière qui coupe l'Europe en deux et sépare deux parties, économiquement complémentaires, d'un même Continent, n'est pas supprimée. Il n'y a pas de bien-être ni de justice sociale réalisable, si des échanges libres ne sont pas rétablis entre l'Ouest et l'Est européen, permettant une meilleure

répartition de la production et une meilleure rémunération du travail ; on ne saurait jamais montrer assez à quel point le sort des ouvriers de l'Occident est lié à celui des paysans de Roumanie, de Pologne, de Hongrie et des Balkans. Disons-le franchement : l'Europe ne peut être considérée comme une unité économique qu'en son entier ; l'économie de l'Occident peut être redressée par des moyens exceptionnels venus du dehors, mais elle ne peut jouir des éléments de santé et de force que procure un état normal, si l'indispensable lien n'est pas rétabli entre l'Ouest et l'Est de l'Europe.

Pour ce qui est de la paix européenne, exposée à une menace constante et certaine, comment pourrait-on à la longue envisager la sécurité de l'Ouest sans la libre existence des pays de l'Est ? L'enseignement le plus éclatant qui se dégage de l'histoire du siècle passé est le succès de l'effort patient et soutenu poursuivi par l'Occident, pour étendre de l'Ouest à l'Est un ordre de droit européen, — ordre indispensable à la paix du Continent. Les grands Traités de paix constructive, qui ont réussi à établir et à étendre un tel ordre européen — le Traité de Vienne de 1815, celui de Paris de 1856 et le Traité de Berlin de 1878, — se sont efforcé de fixer toujours plus à l'est la limite de la sécurité continentale. Il l'ont fait en libérant successivement les peuples de l'Est, en les plaçant sous la protection du Droit international et sous la garantie collective des Grandes Puissances, et en faisant triompher le principe essentiellement européen d'après lequel les affaires de l'Est, comme celles de toutes les autres parties du Continent, ne sauraient être réglées selon les désirs et les dispositions d'une seule puissance, mais seulement par l'accord de toutes les puissances réunies. Est-il possible aujourd'hui, lorsque les événements nous contraignent à faire un pas en avant dans la voie de l'organisation unitaire du Continent, d'abandonner des principes de droit, de sécurité, et de bonne politique qui se sont à tel point identifiés avec la conception même de l'Europe ?

Le voudrions-nous, qu'il nous serait impossible de le faire. Car il existe aujourd'hui en dehors de notre désir, de notre volonté, de notre effort pour unir l'Europe, une autre action qui poursuit elle aussi une tâche d'unification. Et il serait suprêmement risqué d'opposer à cette action qui s'exerce avec une implacable rigueur, des tentatives de compromis et des solutions bâtardes. Comment pourrait-on, en effet, se résigner à ne chercher qu'une solution partielle du problème européen, alors que la Russie soviétique ose poser le problème en son entier, et propose par delà le rideau de fer, par delà toutes les anciennes frontières, à tous les Européens, l'établissement d'un ordre commun : une étroite association entre Etats soumis à une discipline et à des régimes identiques. Même si l'on voulait se résigner à accepter l'idée du partage de l'Europe (idée qui, immanquablement, a toujours conduit à la guerre) encore faudrait-il avoir avec qui effectuer un tel partage ; or, un tel partenaire n'existe pas : la Russie soviétique ne veut pas de partage, — elle veut infiniment plus. La ligne arbitraire qui coupe l'Europe en deux est tracée sur le sable ; elle peut avancer vers l'Ouest au gré d'une politique dont les visées sont certainement universelles, ou reculer vers l'Est sous la pression d'une volonté contraire ; mais là où elle est, elle ne peut pas rester, car elle n'a pas le poids d'une frontière légitime. Elle n'en a pas non plus le caractère : c'est la ligne fortuite, — où se sont arrêtées les armées de l'Orient, — des tendances visaient plus loin, et qui pour s'être arrêtées là n'en sont pas moins universelles. Aussi longtemps que cette ligne existera, il n'y aura pas de paix dans le monde, et il n'y aura pas d'Europe.

Pour constituer l'Europe Unie, il faut donc permettre à l'idée européenne de s'étendre et de remplir le cadre qui lui est habituel. A l'idée de l'Europe uniformisée selon une conception orientale, il faut opposer l'idée de l'Europe Unie dans son entier, une conception d'ordre occidentale et européenne.

De cette façon, l'effort poursuivi pour unir l'Europe s'intègre tout naturellement dans le grand courant dont nous avons parlé, qui mène aujourd'hui le monde à chercher son salut dans une organisation universelle. L'idée de l'Ordre, défendue par l'Occident, ne peut être pensée qu'en termes universels ; rien ne saurait mieux assurer la réalisation de l'Europe Unie, que l'aide résolue et généreuse des Etats-Unis, dont la puissance croissante place au service d'une politique de très grande envergure une pensée toujours plus avertie et une volonté toujours plus forte.

Il a été dit aux représentants des pays de l'Est, dans certaines réunions européennes et pan-européennes auxquelles ils ont assisté, que les portes de la future organisation continentale seraient laissées ouvertes afin de permettre à tous les pays d'adhérer à la Charte européenne. Or, il ne suffit pas de laisser la porte ouverte ; les pays de l'Est, quel que soit leur désir d'être et de rester européens ne pourront pas passer cette porte aussi longtemps que pèsera sur eux la terrible contrainte d'un régime totalitaire. Un tel régime poursuit et opprime l'esprit européen plus encore que le sentiment national ; supprimant toute liberté, ébranlant les fondements de l'idée de droit et de la foi religieuse, il s'acharne à tuer dans l'individu le sentiment de son appartenance non seulement à une patrie, mais aussi, mais surtout à la communauté européenne.

Nous aimerions être assurés que si les portes de l'Europe restent ouvertes, c'est afin que l'idée européenne puisse se frayer la voie vers l'Est et secourir les peuples qui luttent désespérément pour défendre le peu qui leur est encore resté d'un héritage commun.

Comment peut-on donner à l'idée européenne un tel rayonnement et une telle force ? Il faut pouvoir disposer avant tout d'un principe d'union réellement efficace ; j'estime qu'il n'y en a pas de meilleur que le principe fédératif. Une simple union ou alliance entre Etats pleinement souverains me semble devoir être insuffisante pour créer dans les conditions actuelles une organisation réellement unitaire. Il me semble indispensable d'établir un lien organique entre les différents Etats, ainsi qu'une autorité supérieure commune. Là encore il faut songer aux méthodes employées dans l'Est pour uniformiser le Continent. Il est vrai que Moscou prétend respecter et défendre les « Souverainetés nationales » ; mais si l'on songe que selon la conception totalitaire l'Etat doit être amené à se confondre avec le parti et que dans chaque pays ce parti n'est qu'une fraction de l'internationale communiste, soumise à la plus rigoureuse discipline, l'on comprend comment le principe de la souveraineté, entièrement vidé de sa substance, ne peut empêcher l'œuvre de totale uniformisation poursuivie par Moscou.

En un temps où le salut du Continent dépend de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle certaines solutions d'ensemble l'emporteront sur les méthodes anciennes, je ne vois que le principe fédératif qui soit susceptible d'assurer la réussite de telles solutions.

Plus important encore que le principe appelé à décider de la forme constitutionnelle de l'Europe Unie, me semble devoir être le principe ayant à assurer le contenu du nouvel ordre européen. Ce n'est pas la place ici d'entrer dans le détail de quelques règles communes que nous aimerions voir établies, afin qu'elles régissent la vie poitique, économique et sociale de la communauté européenne : règles garantissant les libertés individuelles et nationales, déterminant la coopération économique entre Etats, syndicats et travailleurs, et poursuivant avec efficacité un idéal de justice sociale. C'est à nos diverses commissions qu'incombe la tâche de préciser et de développer un tel programme.

Je ne voudrais insister que sur un seul point : il est certes difficile, sinon impossible, de fixer le contenu d'une politique d'union européenne, avec la même précision avec laquelle s'exprime la politique communiste. L'Ordre Européen

est une conception de vie, régie par des idées de liberté et de diversité ; l'ordre communiste est un instrument de lutte, dirigé par un principe d'autorité. Il n'en est pas moins vrai que pour réaliser une tâche aussi ardue que celle de défendre et d'unir l'Europe, il faut avoir une politique déterminée. Cela signifie qu'il faut s'efforcer de mettre au service d'une conception d'ordre et de vie un instrument efficace de travail, de lutte et de victoire. Comme il ne s'agit pas d'assujettir les esprits et les volontés au commandement d'une idéologie unique, mais de créer un ordre permettant à des hommes et des partis différents de lutter librement pour la même cause, la politique pour la réalisation de l'Europe Unie devrait procéder d'un accord aussi large que possible. Il serait heureux que tous les partis et tous les hommes, attachés aux libertés européennes, puissent participer à cet accord.

Il faudrait aussi que cette politique s'efforçât d'atteindre par delà les frontières et les limites arbitraires, le plus grand nombre d'Européens, afin de mobiliser pour la cause de l'Europe toutes les forces et toutes les énergies. Il est certes utile de réaliser aussitôt ce qui peut être réalisé ; mais même si l'union ne pouvait être réalisée que par étapes, le plan de l'Europe Unie devrait être conçu et dressé en son entier. Rien ne serait plus dangereux qu'une politique tendant à préconiser une solution de compromis, un pis-aller, une prise de position défensive, avec l'acceptation expresse ou tacite de toutes les injustices qui troublent le Continent. Une telle solution n'apporterait aucun remède définitif à la situation de l'Occident, et briserait les derniers espoirs qui animent encore les nations de l'Est.

L'Europe ne peut être sauvée et unie que si la politique d'union s'affirme comme un acte positif : si dès le début elle dresse la charte des libertés et des droits, revendique hautement le privilège de régir tout le Continent, et propose un ordre commun, — c'est-à-dire une cause dans laquelle peuvent croire et pour laquelle peuvent lutter solidairement tous les hommes et toutes les nations du Continent.

Les hommes qui veulent l'union dans la liberté, et qui dans chaque pays ont le nombre avec eux, pourront alors se compter. Le dénombrement se fera dans beaucoup de pays en silence. Il n'en ébranlera pas moins bien des situations de fait, et constituera une étape importante dans la voie de l'union et de la libération.

Refaire l'Europe comporte évidemment des risques. C'est tout aussi dangereux aujourd'hui que de faire la paix. Mais il faut faire la paix. Il serait bien plus dangereux encore de demeurer dans le désordre et sous la menace constante d'un conflit imminent. Et pour faire la paix il faut unir l'Europe.

Conscients que l'affirmation de notre foi dans l'Europe Unie, principe agissant de vie et de liberté, n'est pas un acte de provocation, mais une contribution à l'œuvre de paix qu'il s'agit de faire triompher, nous sommes prêts, hommes de bonne volonté de l'Est, auxquels vous avez bien voulu vous adresser, de prendre notre part dans l'action commune.

# ÉPREUVES DE LA ROUMANIE

La signification nationale et européenne des événements qui se sont déroulés récemment en Roumanie, n'a peut-être pas été suffisamment mise en lumière.

Pour bien dégager les conséquences possibles de la prétendue «abdication» du Roi Michel et de sa récente déclaration qui restitue aux faits leur portée réelle, il faut les situer dans leur cadre politique et social, — la connaissance de cette structure intérieure permettant seule d'évoquer leurs répercussions éventuelles dans l'ordre international, actuel ou futur.

Il faut se souvenir que c'est le 6 mars 1945 que la Roumanie a cessé d'être un Etat libre, constitutionnel et démocratique. C'est ce jour-là, en effet, que la volonté unilatérale, — brutalement affirmée, — de M. Vichynsky, a installé au pouvoir, à Bucarest, un gouvernement minoritaire, non représentatif et non démocratique, en violant ainsi délibérément, au profit exclusif du parti communiste totalitaire, les règles de l'indépendance nationale et de la souveraineté populaire, ainsi que les prérogatives constitutionnelles du Roi. A ce moment même. Moscou a décidé d'oublier définitivement les obligations internationales contractées à Yalta et au cours des négociations préparatoires de l'armistice russo-roumain.

L'Union soviétique tenait ainsi pour nuls ses propres engagements formels de non-immixtion dans les affaires intérieures roumaines et avouait publiquement son intention de faire de l'occupation militaire, — qui n'était d'ailleurs pas prévue dans la convention d'armistice, — le cadre d'une domination russe envahissante et exclusive de toutes autres influences.

Le communisme minoritaire, qui tente encore parfois de se donner l'apparence de vouloir exprimer toutes les aspirations de progrès social, cessait alors en Roumanie — comme ailleurs — d'être une doctrine économique et sociale, susceptible de rechercher l'augmentation du nombre de ses adhérents par une adaptation aux réalités nationales, par un effort légal et dans une libre émulation démocratique. Il devenait là-bas, comme il l'est devenu partout, l'instrument d'un impérialisme politique, oppressif et illimité, dont les méthodes d'action ne pouvaient absolument pas se concevoir autrement que dans le cadre d'une terreur policière totale. Il disposait, de plus, en Roumanie et dans tout le bassin danubien, d'une pédale d'accélération brutale : la force militaire russe, mise entièrement au service de l'expansionnisme moscovite.

Les mots d'ordre d'une propagande de classe ont été souvent conservés, à titre tactique, mais le dynamisme effectif du communisme n'en a pas moins révélé, à ce moment, les buts politiques, territoriaux et impérialistes qui étaient les siens. C'est dans cette conjoncture **politique** que le communisme roumain, qui ne comptait d'ailleurs, en 1945, que 1.000 adhérents, a perdu tout espèce de contenu véritablement **social,** pour ne plus être que l'élément actif d'une domination étrangère.

Dans ces conditions, le destin de la Roumanie et des pays de l'Est, militairement occupés par les Russes, était clairement fixé. Il s'agissait de vider à un rythme accéléré toutes les institutions roumaines de leur contenu réel, **indépendamment de leur caractère démocratique ou social, afin de leur enlever toute signification nationale possible.** Rien de ce qui pouvait représenter un facteur d'affirmation démocratique et nationale ne devait plus subsister. La Roumanie et les pays danubiens n'ont pas été en proie à une révolution **sociale** ; ils ont été et sont encore le champ clos d'un effort de **dénationalisation,** qui poursuit — sous des formes souvent camouflées — un but précis d'asservissement impérialiste.

Afin de ménager les premières transitions vers un régime totalitaire articulé à celui de la Russie soviétique, on fit appel à quelques douzaines de transfuges politiques et dissidents isolés, qui ne représentaient qu'eux-mêmes et leurs

appétits insatiables. Leur tâche était strictement limitée ; ils devaient servir de caution bourgeoise et de décor momentané, pour être ensuite à leur tour écartés. Aujourd'hui, ces spécialistes de l'opportunisme utilitaire sont tous révoqués ou se voient assigner un domicile forcé, en attendant les camps de concentration communistes.

On connaît l'effort immédiatement accompli pour assurer au parti communiste le contrôle exclusif de la police ordinaire et judiciaire, de la gendarmerie, de la police politique, des milices politiques et des organes de sûreté de l'Etat, ainsi que la mainmise totale sur l'armée, par l'élimination de tous les officiers loyaux. Pourtant, la structure de l'armée roumaine était nettement démocratique, — la majorité des officiers étant fils de paysans. Néanmoins, dans le cadre de la politique de **dénationalisation** préalablement fixée, de telles mesures étaient immédiatement indispensables, pour assurer aux russo-communistes des moyens d'exécution et de contrainte non-démocratiques et non-nationaux.

## DISSOLUTION DE L'ETAT

On s'attaqua ensuite à l'Etat lui-même, pour lui enlever son caractère national, dans l'ordre économique et administratif. Par une série d'accords préférentiels, la dictature communiste fit présent à la Russie de 50 % des richesses nationales (pétrole, forêts, transports, ports et chantiers navals, etc.). De nombreuses « conventions » politiques et économiques et des cessions forcées de titres et de parts de fondateur **exproprièrent** progresivement la fortune roumaine au profit exclusif de Moscou.

Dans le domaine administratif, au mépris de tout critérium démocratique et de toute disposition légale, les administrations départementales et locales furent entièrement disloquées, bouleversées, anarchisées dans tous leurs secteurs, pour être asservies à quelques russo-communistes obéissants.

L'administration de la justice et l'organisation judiciaire subirent le même rythme. Le ministre communiste de la Justice supprimait par décret le principe démocratique fondamental de l'égalité devant la loi et recommandait impérativement aux nouveaux juges, **désignés par le parti,** de ne pas tenir compte des dispositions légales, et d'appliquer **dans le domaine du droit commun** des règles discriminatoires d'inspiration politique.

La plupart des administrations centrales et des ministères furent vidés de leurs éléments compétents, nommés au concours, comme par exemple au Ministère des Affaires étrangères, où il n'y a plus aucun fonctionnaire de carrière, pas un seul employé spécialisé et où le personnel inférieur, les gens de service et les huissiers eux-mêmes ont été jetés à la rue ou en prison. Ce dernier trait révèle l'arbitraire anti-démocratique de ces mesures ; mais il fallait faciliter à Mme Anna Pauker une liberté de mouvement **russe.** Le chaos des services publics est total. Ce n'est d'ailleurs pas la démocratisation et la bonne marche des services administratifs, judiciaires, diplomatiques, etc. que l'on se proposait d'atteindre, mais uniquement leur intégration dans le mécanisme moscovite, au risque de paralyser la vie de l'Etat. Et l'on a pu assister à Bucarest à ce spectacle, tout ensemble douloureux et cocasse, des fonctionnaires de carrière tirés pour quelques heures de prison afin d'enseigner aux russo-communistes les rudiments de leur nouveau métier.

## LIQUIDATION DE LA BOURGEOISIE

Par cette **expropriation** de l'administration, on passait déjà à la seconde étape, qui consistait à empêcher la classe intellectuelle et bourgeoise de jouer son rôle national, en l'écartant de la vie publique et économique, politique et sociale. De ce chef, la classe intellectuelle et bourgeoise, — déjà fortement affaiblie par son éloignement brutal de l'administration, — vit sa fragilité s'accentuer. En Roumanie, le développement du commerce, de la richesse mobilière et de l'épargne, — principaux éléments créateurs de l'économie bourgeoise, — sont d'origine assez récente. C'est ce qui explique l'inconsistance relative de la bourgoisie. Bien qu'animée de sentiments démocratiques, — puisque directement issue de la paysannerie, à une ou deux générations près, — et sincèrement patriote, la classe bourgeoise manquait en général d'une structure solide, d'une discipline sévère et d'une tradition active. Il fallait à tout prix la désagréger définitivement et l'arracher à sa fonction nationale, en l'anéantissant économiquement, moralement et même physiquement. Tous les moyens furent bons : les plus injustes étaient les plus faciles, la légalité démocratique étant supprimée. D'abord, les camps de concentration, — abattoirs de la bourgeoisie roumaine et des chefs démocrates. Il y en a plusieurs en Roumanie, organisés sur le modèle nazi le plus atroce ; ceux de Pitesti, de Galatzi et d'Aïud sont les plus tristement célèbres : un jour, le monde se penchera sur leur misère inhumaine.

D'autre part, les hautes écoles et les universités furent à leur tour **colonisées** par des primaires russo-communites. Les fonctionnaires, révoqués en masse, se virent **interdire d'exercer tout autre emploi public ou privé.** Afin d'affamer la bourgeoisie, la qualité de syndiqué communiste fut déclarée nécessaire pour obtenir quelques maigres cartes de rationnement, — presque jamais honorées d'ailleurs par les magasins d'Etat, substitués au petit commerce privé.

Sur le plan économique, une série croissante d'arrestations illégales forçait les chefs d'entreprises et les détenteurs d'actions à abandonner leurs valeurs mobilières, s'ils voulaient être momentanément relâchés. Le contrôle des entreprises commerciales et industrielles passait ainsi progressivement au parti communiste, qui le partageait aussitôt avec des groupes russes et continuait tant bien que mal l'exploitation, en augmentant le nombre des heures de travail et en aggravant les conditions de vie des ouvriers.

## MESURES DE SPOLIATION

La réforme monétaire, d'autre part, dans certaines de ses dispositions spécialement conçues à cet effet, supprimait pratiquement les fonds de roulement et la trésorerie des entreprises. Les salaires ne pouvant plus être payés, le parti communiste minoritaire, — maître souverain du pays avec l'appui de l'armée soviétique, — intervenait immédiatement, nommait des administrateurs-séquestre et confisquait ensuite les entreprises respectives, accusées de sabotage économique, en y intéressant sans tarder les Russes à 50 ou 60 %. Peu à peu, toute l'industrie et tout le commerce roumains passent ainsi aux mains des Russes. De toute évidence, ce n'est pas un esprit de justice sociale qui a présidé à l'ensemble de ces mesures et on ne se trouve même pas en présence d'une série d'expériences sincères de nationalisation. Il s'agit uniquement de **dénationaliser** les attributs économiques du pays et de la bourgeoisie roumaine. Aujourd'hui, le parti communiste et l'Union soviétique sont les plus grands capitalistes roumains.

La fiscalité et ses manipulations arbitraires devaient être également employées pour écraser les classes intellectuelles et bourgeoises et même — peut-on dire — les populations urbaines considérées dans leur ensemble. Deux exemples suffiront à le prouver. En application de la réforme monétaire et par le jeu de barèmes différentiels, les membres des professions libérales qui avaient payé la moitié de leurs impôts annuels, restaient redevables — encore une fois — de 98 % des impôts dont ils avaient déjà acquitté 50 %. D'autre part, les loyers urbains ont été augmentés par la loi monétaire de 2 à 3 fois leur montant antérieur, selon les catégories fixées. Sur le total du loyer, 16 à 25 % seulement doivent être payés aux propriétaires immobiliers, le solde étant de droit acquis à l'Etat russo-communiste. Accablée d'impôts et manquant désormais de toutes ressources, l'immense majorité des populations citadines — fonctionnaires sans emploi, intellectuels paupérisés, petits et moyens bour-

geois auxquels on refuse le droit de gagner leur vie — se voit dans l'impossibilité d'acquitter la nouvelle redevance de 75 à 84 % exigée par les russo-communistes. Ils sont alors expulsés en masse, tandis que les appartements et les immeubles sont saisis et confisqués par le parti communiste, bien souvent au profit avoué de l'« Administration des biens soviétiques en Roumanie ».

A l'heure qu'il est, on a commencé, à Bucarest, à réquisitionner même les vêtements de ceux qui ne sont pas inscrits au parti gouvernemental.

Enfin, on ne souligne pas non plus suffisamment l'effort de **colonisation** silencieusement poursuivi par les Russes ; de l'aveu d'observateurs objectifs, telle ville roumaine de province compte aujourd'hui des Russes, avec leurs familles, pour la moitié de sa population.

Un nouvel exode a commencé, — qui marque le calvaire final de la bourgeoisie roumaine. Privées de logement, de nourriture et du droit au travail, des dizaines de milliers de gens se dirigent vers le fond des campagnes isolées, pour y chercher encore quelque maigre subsistance. Exténuée, prolétarisée, rongée par la misère physiologique, la bourgeoisie roumaine est acculée à la famine et à la mort.

## POLITIQUE ANTI-PAYSANNE

Les irréductibles résistent et résisteront toujours, mais un grand pas vers la dénationalisation du pays a été fait. Le plus difficile restait et reste cependant à faire. Sur 16.000.000 d'habitants, la Roumanie compte 76 % de paysans, tandis que les ouvriers industriels atteignent à peine au nombre approximatif de 400.000, compte tenu des ouvriers non spécialisés. D'un côté, une minorité digne du plus haut intérêt, mais une minorité quand même, — de l'autre côté, l'immense majorité de la nation. C'est donc la paysannerie, — comme dans tout le bassin danubien et en Pologne, — qui forme la masse véritablement populaire du pays ; c'est elle qui constitue l'élément pauvre et la **matière sociale de gauche,** assoiffée de progrès. Si le communisme avait conservé un caractère authentiquement social, il aurait donc présenté à son actif, non seulement un programme paysan, mais aussi un ensemble de réalisations constamment favorables à la paysannerie. C'est exactement le contraire qui s'est produit, le communisme n'étant plus qu'une méthode policière, mise aveuglément au service de l'impérialisme politique et territorial russe ; il ne pouvait plus hésiter, par conséquent, devant la mise en application des mesures les plus réactionnaires, si elles devaient faciliter — dans son esprit — la dénationalisation politique des classes rurales.

Les paysans roumains, bien qu'insuffisamment évolués dans leurs méthodes de culture et dans leur standard de vie, conservent des traditions puissantes et restent fermement attachés à l'individualisme libéral et à la propriété privée, à la foi chrétienne et à l'idée nationale. Fortement encadrées, aujourd'hui encore, dans leurs propres groupements, — les classes rurales disposent d'une structure solide et active, dont les tendances générales s'apparentent aux grandes lignes du patrimoine spirituel européen. C'est pourquoi, leur existence organisée revêt une double fonction, — démocratique et nationale d'une part, internationale d'autre part. Les paysans sont le dernier, mais aussi le plus fort bastion d'affirmation et de résistance démocratique et nationale à l'intérieur ; ils sont aussi le seul fondement possible des redressements futurs et de la restauration souhaitée d'un ordre européen de droit. Sans eux, c'est la mort nationale pour aujourd'hui et c'est le chaos pour demain.

Le russo-communisme totalitaire le sait : il l'a appris à ses dépens. C'est ainsi que s'explique la politique rétrograde et terroriste, sauvagement dirigée contre la paysannerie dans tous les pays danubiens et particulièrement en Roumanie.

Il est presqu'inutile de rappeler des faits bien connus : expropriations agraires pouruivies dans un esprit partisan ; arrestation de dizaines de milliers de membres des organisations rurales ; réquisitions massives, excès et tortures obstinément infligés par les milices et les forces de police et de gendarmerie russo-communistes ; truquage des élections, confiscation gouvernementale de 78 % des suffrages exprimés, dissolution du parti, condamnation des chefs démocrates, etc.

Afin de bien révéler le caractère réactionnaire et **systématique** du plan de prolétarisation conçu par les russo-communistes en vue de liquider les forces des classes paysannes et de les arracher à leur mission démocratique et nationale, — il convient de souligner cependant quelques mesures particulièrment douloureuses et significatives, malgré leur apparence purement technique.

On se rappelle la famine tragique qui ravagea la Roumanie l'an dernier. On a parlé de la sécheresse. Mais on a omis de rappeler que le bétail — et notamment les bêtes de trait — avait presqu'entièrement disparu et que la plus grande partie de l'outillage agricole avait été réquisitionnée au profit des Russes. Il y a plus d'un an, le Ministre de l'Agriculture du gouvernement Groza-Vichynsky déclarait déjà que dans de nombreux départements les travaux des champs avaient été effectués à la bêche. Comme ce n'est pas l'Union Soviétique qui pourrait jamais renvoyer de l'outillage et des biens d'équipement agricole, — une telle situation risque de se prolonger et il est alors évident qu'indépendamment des conditions météorologiques, la famine peut devenir endémique. Les rapports de toutes les Croix Rouges d'Occident, — qui avaient délégué des enquêteurs sur place, — ont évoqué ces villages entiers dont la seule nourriture était désormais l'écorce d'arbre bouillie. Afin de disloquer les classes rurales et de réduire leur potentiel démocratique et national, les russo-communistes n'ont pas hésité à appauvrir systématiquement le pays, en le privant de ses moyens d'exploitation agricole, en essayant d'installer à demeure la famine en Roumanie et en poussant littéralement les paysans vers la déficience biologique et le retour à l'animalité. La vitalité paysanne a résisté et résiste encore, dans toute la mesure du possible ; le pourra-t-elle toujours ? Jusqu'à présent, les villages opposent une résistance active et toujours efficace à l'œuvre de dissolution entreprise par les russo-communistes.

On eut recours alors, — pour compléter le système de paupérisation brutale, — aux artifices de la loi monétaire, qui permirent de confisquer toute l'épargne et les disponibilités liquides des paysans, en ne laissant aux agriculteurs que l'équivalent de **400 francs français.** Le coût de la vie a été fixé, d'autre part, **par la loi,** à un niveau moyen de 3 à 6 fois plus élevé qu'antérieurement à la réforme monétaire. Le tarif des chemins de fer a été augmenté, à ce moment, de 10 à 40 fois ; mais on n'a voulu augmenter le prix du blé que de 2,8 fois. Ainsi, le prix du kilogramme de blé était fixé à 5,60 lei, alors que le prix du transport de ce kilogramme de blé, sur une distance de 300 klm., était de 7 lei. Dans un pays de grandes étendues, comme la Roumanie, il est évident que, dans ces conditions, l'agriculteur ne pouvait plus trouver preneur pour sa récolte, puisque le transport de la marchandise coûtait plus cher que le prix autorisé de la marchandise elle-même. Le paysan se voyait ainsi interdire la valorisation de ses produits dans les grands centres commerciaux. Par cette voie détournée, on l'obligeait à livrer nécessairement, à vil prix, son grain aux organes de pré-collectivisation créés par les russo-communistes dans les centres ruraux, afin de soumettre à une pression constante toute la vie économique des campagnes et de renforcer le processus de prolétarisation.

## LE ROI

La paysannerie n'a pas pu être broyée ; sa structure reste active, sa volonté d'affirmation démocratique et nationale survit à la terreur. Opprimées dans leur réalité économique, menacées dans leur existence même et privées de tout moyen de libre expression dans la vie publique, les masses paysannes ont concentré leurs certitudes d'avenir dans la personne du Roi. Le Roi est devenu le levain de la cohésion rurale ; il est le refuge idéologique et politique des villages ; il est, en

Roumanie, le symbole des libertés individuelles et civiques, momentanément étouffées, mais toujours nécessaires. C'est ce qui explique son immense et durable popularité.

L'aggravation inhumaine de la coercition russo-communiste a fixé le rôle que la paysannerie assigne désormais au Roi Michel. C'est un rôle national d'abord, parce qu'il est devenu le gage de la résistance démocratique rurale ; c'est aussi un râle international, parce qu'en sauvegardant le patrimoine moral des classes rurales, il assure les redressements futurs et la réintégration du pays dan une Europe unitaire. Qu'il se trouve à l'intérieur du pays, ou qu'il soit à l'étranger, — il résume la constante spirituelle des villages. C'est le Roi des paysans.

Les Russes et leurs agents ont cru pouvoir l'écarter. Sous la menace militaire et dans un palais encerclé par des régiments russo-communistes, il s'est vu arracher un prétendu acte d'« abdication », — rédigé d'avance, — et dont la signature **imposée** évitait simplement des troubles et des répressions sanglantes. Dans ces conditions, le document en question, — comme le Roi Michel l'a publiquement proclamé, — ne représente qu'un acte de force, ainsi qu'il est généralement reconnu aujourd'hui. Mais alors, il est nul et non avenu et sa nullité absolue signifie que rien n'est venu librement interrompre la continuité constitutionnelle. Des élections truquées ou des plébiscites frauduleux ne peuvent rien changer désormais à cette réalité fondamentale. Il en résulte que le Roi Michel reste Roi : **de jure,** parce que la loi constitutionnelle ne peut être supprimée par la violence, mais **de facto** aussi, par la ratification permanente que lui apporte la volonté paysanne. Ainsi, sa continuité juridique et sa consécration populaire font aujourd'hui du Roi Michel à l'étranger, le seul organe légal de l'Etat roumain. Il représente une réalité juridique et constitutionnelle ; il représente aussi une réalité sociale.

Le Roi Michel est, dès lors, le facteur décisif et durable de la cohésion nationale à l'intérieur et l'élément suprême de la solidarité nécessaire de toutes les personnalités roumaines à l'étranger.

La force des évènements, sa loyauté et son courage personnel, ont organiquement lié le Roi à son peuple, sur le plan national et dans le domaine international.

**M.-C.**

# TEXTES ET DOCUMENTS

## M. ATTLEE ET LE COMMUNISME

**M. Attlee, premier ministre britannique, a pononcé à Plymouth, le 1er mai 1948, un discours dont nous extrayons les passages suivants :**

**« Il ne peut y avoir de plus grande erreur que d'imaginer que le parti communiste est un parti de gauche. Dans un très large secteur de l'activité humaine, les communistes sont des réactionnaires extrêmistes...**

**La Russie était toujours dans ma jeunesse l'exemple suprême d'un Etat policier ; le pays de la crainte et de l'oppression ; le pays d'où était bannies toute parole libre, toute pensée libre, toute presse libre. Il en est de même aujourd'hui, avec seulement une équipe différente de dirigeants. La Russie doit rattraper maintenant plusieurs siècles de progrès, qui ont laissé leur empreinte sur la civilisation occidentale.**

**La Russie était également l'exemple suprême de l'impérialisme, poussant sa pointe au travers de l'Asie et cherchant toujours à l'étendre. Il en est de même aujourd'hui. Son impérialisme est idéologique. Elle emploie de nouvelles méthodes, mais les pays de l'Europe de l'Est ont été, en fait, absorbés par son expansion impérialiste. »**

**« The Times » (3-5-1948) précise que dans son discours,**

**« M. Attlee a déclaré que des dictatures communistes ont été établies dans un pays après l'autre, en Europe orientale, par la force ou par la fraude. Les partis socialistes ont été ou bien détruits, ou bien transformés en sections subordonnées au clan dirigeant. L'opposition a été liquidée, d'une manière ou de l'autre. Les méthodes employées par les communiste n'ont pas été différentes de celles qui étaient pratiquées par les nazis. Les deux partis sont également inpitoyables et dénués de scrupules ; ils savent exploiter les autres partis dont les vues ne s'accordent pas avec les leurs. Les deux partis se sont montrés adeptes de l'effort souterrain, du travail de sape et de la collaboration avec les éléments déloyaux ».**

## L'EMPRISE SOVIETIQUE EN ROUMANIE

**Dans une lettre adressée au journal « New York Herald Tribune » (18-4-1948), le Général Radesco, ancien président du conseil roumain, affirme entre autres :**

**« En premier lieu, il faut souligner que la Convention d'Armistice du 12 septembre 1944 avait entièrement écarté l'hypothèse d'une occupation soviétique en territoire roumain, en mentionnant uniquement le droit pour les troupes soviétiques d'y circuler librement** pendant la durée des hostilités. **Bien plus, au cours des négociations de Moscou, M. Molotov donna l'assurance formelle que le gouvernement soviétique n'envisageait aucune occupation militaire de la Roumanie. Le traité de paix, ainsi que l'on sait, ignorant les engagements antérieurs, a prévu le maintien sur le sol roumain, d'un nombre indéterminé d'unités de l'Armée Rouge, en vue d'assurer les lignes de communication avec la zone soviétique d'occupation en Autriche, jusqu'à la conclusion du traité de paix autrichien. A l'exception de ces unités, que les experts militaires avaient estimées à un maximum de 12.000 hommes, les Soviets étaient censés retirer toutes leurs autres unités six mois après la ratification du traité de paix roumain, c'est-à-dire au plus tard à la mi-février 1948.**

**Malgré cela, les armées soviétiques en Roumanie n'ont jamais été inférieures numériquement à 500.000 hommes, dépassant parfois même le double de ce chiffre. Ces troupes ont été ravitaillées exclusivement aux frais d'un pays ravagé par la guerre, appauvri et frappé par la sécheresse, leur entretien coûtant à la Roumanie plus de 400.000.000 de dollars.**

**L'effet immédiat de la présence illégale de ces troupes d'occupation fut d'établir en Roumanie un gouvernement impopulaire et totalement non-représentatif, de permettre à ce gouvernement de s'y implanter grâce à des élections frauduleuses et par la terreur, et d'encourager ce gouvernement à supprimer par la force toute opposition, — le point culminant de cette action étant la modification radicale de la forme d'Etat traditionnelle du pays, qui de monarchie constitutionnelle devint une prétendue « Répuplique populaire ».**

**En fait, dès le début, les troupes soviétiques ont révélé l'intention du Kremlin de donner à cette occupation un caractère permanent. Comment pourrait-on interpréter autrement la construction de plus d'une vingtaine de nouveaux aérodro-**

mes militaires, l'aménagement de plusieurs camps militaires situés en des points stratégiques, la mainmise totale sur les ports de la Roumanie (sous le couvert d'un bail de longue durée en faveur de la Sovron Transport, — une compagnie soviéto-roumaine, contrôlée par les Soviets), et l'établissement de puissantes colonies soviétiques de soldats et d'officiers « démobilisés », en principe employés des différents Sovroms, dans tous les principaux ports de la Mer Noire et du Danube ?

Bien après la date prévue pour le départ des Russes, il reste sur le sol roumain des troupes soviétiques dont le nombre a été estimé selon différentes sources, comme variant de 500.000 à un million d'hommes. Selon les informations les plus sûres qui viennent de me parvenir, cette armée d'occupation soviétique d'une importance injustifiable, est disposée comme suit :

environ 200.000 hommes se trouvent cantonnés en Moldavie, aujourd'hui la province roumaine située le plus à l'Est ;

des forces importantes sont établies dans les ports de la Mer Noire et du Danube, à Constantza, Sulina, Galatzi, Braila, Calarasi, Giurgiu, Turnu Magurele, Calafat et Turnu Severin ;

des unités puissantes sont maintenues dans les villes voisines des cols montagneux, telles que Targu Jiu, Ramnicul Valcea, Turnu Rosu, Pitesti, Curtea de Arges, Targoviste, Buzau, Oituz, Bacau, Piatra Neamtz. Ces cols eux-mêmes sont gardés par des troupes nombreuses.

Deux divisions cuirassées sont en garnison à une trentaine de kilomètres de la capitale roumaine elle-même, tandis que les aérodromes militaires de Baneasa-Bucarest, Mizil, Buzau, Constantza et Craiova servent de bases à de puissantes escadrilles soviétiques de bombardement et de chasse.

D'innombrables familles russes ont été installées dans le pays, les autorités soviétiques fondant et maintenant des écoles primaires et même secondaires, dont le corps enseignant se compose bien entendu de professeurs « importés », pour le plus grand bien des enfants russes. Brasov, Constantza, Arad et Oradea sont les principaux centres de cette dernière vague d'invasion soviétique « civile ».

En tout cas, ...on devrait savoir que le 5 février 1948, le gouvernement de Moscou et le gouvernement satellite de Groza en Roumanie, ont conclu un pacte militaire, dont les clauses secrètes autorisent les Soviets à maintenir des bases permanentes sur le territoire roumain, pour leurs armées de terre, de l'air et de mer. En signant ce pacte au moment même où le retrait des forces soviétiques d'occupation, prévu par le traité de paix, aurait dû être achevé, le régime de marionettes de Bucarest, établi et maintenu au pouvoir par ces forces mêmes, a donné à l'Union Soviétique un moyen « légal » de tourner les clauses du Traité de Paix. Ce régime a donc, une fois de plus, avoué publiquement sa crainte d'affronter le peuple roumain, sans le soutien d'une armée d'occupation étrangère. »

## LE ROI MICHEL

**Le journal « New-York Herald Tribune » a publié une lettre de M. Grégoire Gafenco, ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, disant notamment :**

Lorsqu'il fut emporté dans la tourmente de la deuxième guerre mondiale, le Roi Michel était prisonnier d'une situation politique qui s'était précisée avant son accession au trône. Dès lors, il ne lui fut pas possible de donner une expression publique à ses véritables sentiments et à sa volonté royale, avant sa décision du 23 août 1944, par laquelle il libérait la Roumanie de la domination de l'Axe et la plaçait aux côtés des Nations unies.

Pour son attitude courageuse en ces jours décisifs, le Roi Michel se vit décerner, le 10 mai 1947, la Légion américaine du Mérite. Le Président Truman jugeait nécessaire de souligner dans sa citation : « ...par son jugement supérieur, par sa hardiesse dans l'action et son noble caractère, ainsi que par la direction personnelle qu'il assuma, le Roi Michel I[er] a apporté une contribution éclatante à la caus de la liberté et de la démocratie ».

Depuis le jour où il se sentit libre de nouveau, le Roi Michel n'a pas eu d'autre but que celui de rendre au peuple roumain les droits souverains et les libertés fondamentales dont il avait été privé avant son avènement au trône. Et si ses efforts ne furent pas couronnés de succès, cela est uniquement dû à l'impossibilité des grandes puissances d'aboutir à une entente qui aurait assuré une vie libre aux nations de l'Est européen.

C'est en se fondant sur les principes de la charte de l'Atlantique, sur la convention d'armistice et plus spécialement sur les déclarations de Yalta et de Postdam, que le Roi Michel essaya, le 21 août 1945, de donner à la nation un gouvernement réellement représentatif de la volonté populaire, en écartant un régime imposé (en mars 1945, lorsque la guerre battait encore son plein) par l'occupation militaire d'une puissance étrangère. Bien que cette démarche fût favorablement accueillie par les puissances occidentales, cette tentative se trouva en quelque sorte paralysée par la décision prise à la conférence de Moscou, en décembre 1945 ; le Roi se vit contraint d'accepter à nouveau un gouvernement communiste à peine modifié.

Peu après, il devint évident que le gouvernement Groza n'avait aucunement l'intention de respecter les libertés politiques et pas davantage l'engagement qu'il avait pris de procéder à de libres élections, — cependant que le Roi Michel en avait reçu la garantie formelle et que ces obligations constituaient la base de la décision des puissances occidentales de reconnaître le gouvernement roumain. Les droits politiques et civils furent progressivement supprimés ; les élections parlementaires furent truquées ; les principaux chefs démocrates de la nation furent traînés devant la justice et condamnés à de longues peines d'emprisonnement, cependant que les partis démocratiques étaient dissous.

Par les conséquences fatales d'une politique imposée par une puissance étrangère, appuyée par une forte armée d'occupation, le Roi, — qui était de nouveau prisonnier, tel qu'il l'avait été au temps des Allemands, — fut contraint, sous la menace de violences dirigées contre sa personne, contre son entourage et contre la nation, de quitter le pays. Jusqu'au jour de son départ, le Roi a donné, — à tous ceux qui ont eu l'occasion de suivre sur place les dures épreuves qu'il eut à subir, — l'impression d'être un homme, — loyal et courageux, pleinement conscient de son devoir et de ses responsabilités envers la nation roumaine. A chaque nouveau péril qu'il avait à affronter et à chaque obstacle nouveau qu'il devait franchir, son exceptionnelle popularité augmentait encore et aujourd'hui il est devenu la vivante incarnation de la volonté roumaine d'indépendance et de liberté.

# INFORMATIONS POLITIQUES

## REVOLTES PAYSANNES

Des informations qui ne souffrent aucun démenti nous apprennent qu'à la fin du mois de février, dans le département de Romanatzi, de graves évènements ont eu lieu, qui revêtent la signification d'un avertissement à l'adresse du gouvernement Groza.

Brimés et systématiquement affamés, opprimés et expropriés par une fiscalité spoliatrice, les paysans se sont révoltés dans certaines communes rurales du département, leur émeute prenant l'allure d'une jacquerie sanglante.

Une dizaine de maires nommés par le gouvernement totalitaires, ont été tués, ainsi que leurs adjoints ; plusieurs gendarmes ont été blessés. La répression a été brutale, mais le gouvernement ne laisse filtrer aucune précision quant au nombre des arrestations et des condamnations. Pendant huit jours, de nombreux villages ont été cernés par des cordons de gendarmes et isolés du reste du département. La censure a reçu l'ordre d'interdire la publication de tous détails quelconques au sujet des révoltes de Romanatzi.

## PERSECUTION DE L'EGLISE ..

Avant sa mort, survenue récemment, le patriarche Nicodème a fait une déclaration favorable au régime russo-communiste, — et particulièrement dirigée contre la personne du Roi Michel. On connaît les relations étroites qu'entretenait avec Moscou l'ancien chef spirituel de l'église orthodoxe roumaine. Le gouvernement n'a pu encore lui trouver de successeur.

Cependant, la politique de persécution de l'église est en plein développement. Après la déposition — sur l'ordre du gouvernement — de plusieurs évêques, on apprend, aux dernières nouvelles, **que 80 % des prêtres de Transylvanie, orthodoxes et gréco-catholiques, ont été mis en état d'arrestation,** sous des prétextes divers ; la majorité des églises transylvaines sont fermées au culte. On peut rappeler, d'autre part, la fermeture de plusieurs synagogues. L'ancien président de la communauté israélite de Roumanie, M. Fildermann, s'est vu contraint de fuir clandestinement à l'étranger.

## PRISON ET ENRICHISSEMENT

A Bucarest et sur l'ensemble du territoire roumain, le nombre des arrestations illégales augmente. Nous avons reçu toute une série de listes indiquant les noms des personnes détenues dans les prisons de la police politique, sans aucune raison valable et sans aucun mandat d'arrestation. Toute personne soupçonnée d'être encore propriétaire de biens quelconques, soustraits à la confiscation russo-communiste, est arrêtée et soumise aux méthodes de torture nazies. Il lui est demandé, — en échange d'une mise en liberté, d'ailleurs souvent aléatoire ou momentanée, — de renoncer, au profit des agents du gouvernement, à tous immeubles, valeurs mobilières, terres, devises ou monnaies d'or qui pourraient se trouver encore en sa possession.

## ESCLAVAGE LEGAL

Le travail obligatoire a repris, en Roumanie, le 2 avril, dans plusieurs chantiers. Quelques centaines de chefs d'équipe, formés à l'école communiste de cadres « Chivu Stoica », de Craïova, ont pris la direction de 9.500 travailleurs, principalement affectés, dans une première étape, à la réfection des voies ferrées.

Des brigades de « travailleurs volontaires » ont été, d'autre part, organisées par les autorités communistes. Elles comprennent en premier lieu des intellectuels, d'anciens officiers, d'anciens fonctionnaires, des avocats exclus des barreaux et des retraités, qui, **ne jouissant plus du droit au travail,** se voyaient refuser les cartes de rationnement indispensables. Leur subsistance sera assurée pendant les périodes de travail.

De telles brigades de « travailleurs volontaires » ont été formées dans les départements de Cluj, Sibiu, Satu-Mare, Târnava-Mare, Sàlaj, Vaslui, Tecuci, Dolj, etc.

Par ailleurs, on confirme de source autorisée, qu'il est procédé actuellement au Ministère roumain de l'Industrie et du Commerce, au Ministère de l'Agriculture et dans toutes les institutions dépendant de l'Etat, à des inscriptions d'office, destinées à compléter les listes et tableaux dressés en vue d'une **proche mobilisation générale,** qui doit consacrer d'urgence l'institution du **travail forcé** pour l'ensemble de la population roumaine.

## RECENSEMENT FUNEBRE

Les résultats du dernier recensement, qui a eu lieu le 20 janvier 1948, révèlent que, - sur son territoire mutilé, - la Roumanie compte aujourd'hui 15.872.624 habitants, c'est-à-dire un million et demi de moins que la population correspondant à la même étendue territoriale, d'après le recensement de 1941.

Si l'on tient compte : 1) du fait que dans l'intervalle des deux guerres mondiales la population de la Roumanie augmentait en moyenne de 250.000 âmes par an ; 2) que de 1940-41 à 1945 — par suite de la guerre et de l'annexion par la Hongrie de la Transylvanie du Nord, — l'excédent annuel des naissances a baissé à 100.000 environ (ce qui correspond approximativement aux pertes douloureuses subies sur le front de l'Est et au cours des batailles menées pour la libération de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie) ; 3) que depuis 1945 cependant, l'excédent normal des naissances aurait dû être de 175.000 environ, — nous arrivons à la conclusion incontestable qu'au moins 350.000 âmes disparues viennent s'ajouter au déficit d'un million et demi enregistré par le recensement de janvier 1948.

Ainsi, près de **deux millions d'hommes manquent à l'appel** du gouvernement Groza-Vychinsky. Ce sont les prisonniers oubliés dans les camps russes ; ce sont les morts imputables à la famine organisée.

Si l'on évoque la sécheresse d'il y a deux ans, il convient de rappeler que la Roumanie a connu dans le passé d'innombrables années de sécheresse sans perdre deux millions d'hommes.

En effet, avec ou sans sécheresse, une récolte moyenne n'était plus possible en Roumanie, pour des raisons très simples : réquisition au profit des Russes de la plus grande partie de l'outillage agricole ; disparition d'une bonne partie des bêtes de trait, qui avaient subi le même sort, — l'autre partie étant abattue faute de fourrage ; interdiction par Moscou de l'importation en Roumanie de machines et outils agricoles en provenance de l'occident industriel, ce qui paralysait toute tentative de redressement agricole. Le gouvernement le reconnaissait publiquement : dans plusieurs départements les travaux des champs s'effectuaient à la bêche (déclaration de M. Savulesco, ancien ministre de l'Agriculture, aujourd'hui vice-président du conseil des ministres). Une politique concertée rendait la famine inéluctable.

On a systématiquement et intentionnellement rétréci à l'extrême les possibilités de l'agriculture roumaine. L'oppression totalitaire a revêtu des formes réellement biologiques, afin d'écraser la résistance démocratique de la paysannerie.

Les résultats sont attestés par le dernier recensement : près de deux millions de morts.

## L'EXPROPRIATION DE LA JUSTICE

On sait que le parti russo-communiste a nommé, en Roumanie, de nouveaux juges — désignés par les cellules du parti en dehors de toute qualification professionnelle — afin de laisser en minorité le magistrat de carrière (dont l'inamovibilité a d'ailleurs été supprimée), dans tous les procès civils et commerciaux ; jugements et arrêts doivent être uniquement rendus en fonction de la qualité politique des plaideurs.

Les avocats eux-mêmes ont été passés au crible du parti. Le corps des avocats subit aujourd'hui une transformation

de structure fondamentale. Un récent arrêté ministériel réduit le nombre des avocats, au barreau de Bucarest, de 12.000 à 2.100, — exclusivement choisis parmi les partisans du bloc russo-communiste. L'exercice de leur profession est interdit aux avocats exclus.

La défense est ainsi monopolisée ; les avocats deviennent les fonctionnaires d'un parti.

### SABOTAGES

On a enregistré, en Roumanie, depuis le début de l'année surtout, de nombreux actes de sabotage sur les voies ferrées, notamment contre les transports supplémentaires de marchandises dirigés vers la Russie. Le gouvernement Groza a décidé que de tels actes de sabotage seront qualifiés de crimes et punis de travaux forcés jusqu'à vingt ans. Toute garantie judiciaire est refusée ; le ministre communiste de la justice a adressé aux parquets une circulaire ordonnant l'arrestation préventive des **suspects** et l'application de la procédure d'urgence prévue pour les cas de **flagrant délit**.

# —:— INFORMATIONS ÉCONOMIQUES —:—

### CIRCULATION MONETAIRE ET MARCHE COMMERCIAL

Le bilan de la Banque Nationale de Roumanie révèle que le total de l'émission fiduciaire a augmenté, au cours d'une semaine, de près d'un milliard de lei. D'autre part, l'aisance de trésorerie de l'Etat atteint à l'hyperthophie, — le ministère des finances disposant en permanence d'environ la moitié du total de l'émission des billets de banque.

Par suite de cette situation paradoxale, les transactions commerciales se raréfient ; la trésorerie des entreprises connaît, par contre-coup, une anémie progressive et ne peut plus guère faire face aux obligations courantes. Les engagements ne sont plus honorés, les salaires sont souvent en souffrance. Quant aux disponibilités liquides du consommateur moyen, elles ont presqu'entièrement disparu. Toute la vie économique et commerciale est en proie à une grave crise de numéraire, — par suite des excès du fisc, qui entraînent une prolétarisation générale.

Les « magasins d'Etat », approvisionnés par le moyen de collectes et de réquisitions, ont perdu une grande partie de leur clientèle ; les ventes de ces entreprises du parti gouvernemental ont diminué de 60 % au cours du dernier mois.

### LE BUDGET

La règle de l'unité budgétaire n'étant plus observée en Roumanie, il convient de distinguer : 1) le budget des ministères qui, pour l'exercice 1948-1949, s'élève à la somme de 108 milliards 682 millions de lei ; 2) le budget des caisses autonomes, des régies publiques, des administrations commerciales et des directions spéciales, qui atteint le chiffre de 85 milliards 141 millions de lei. Le budget général de l'Etat roumain s'élève, par conséquent, au chiffre total de 193 milliards 723 millions de lei.

L'équilibre budgétaire a été obtenu, d'une part, par le licenciement de tous les employés de l'Etat non inscrits au parti communiste et d'autre part, par l'augmentation massive de la pression fiscale. Les charges prévues au titre des impôts directs ont été considérablement alourdies ; la taxation des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que celle de l'activité commerciale, enregistre une aggravation du même ordre.

L'écrasement du contribuable — à des fins politiques — entraîne actuellement un ralentissement de la vie économique et une désorganisation du marché commercial.

Les évaluations budgétaires pour l'exercice 1948-1949 prévoient : 1°) pour les impôts directs : 23 milliards lei ; pour la taxe sur le chiffre d'affaires et la taxe de luxe : 24 milliards lei ; pour l'impôt sur les actes et faits juridiques : 28 milliards. Les recettes prévues à ces trois chapitres couvrent à elles seules les trois quarts du budget des ministères.

### TERREUR FISCALE

Le gonflement exceptionnel de la trésorerie de l'Etat roumain est dû, pour la plus grande partie, à un régime de fiscalité brutale, qui poursuit, de toute évidence, l'expropriation permanente du contribuable, dans un but politique. Cette terreur fiscale ne saurait s'expliquer autrement, puisqu'elle fait obstacle à tout redressement économique.

Au surplus, les prodromes de cette politique de prolétarisation systématique — par la mise en œuvre de mesures financières et fiscales — pouvaient s'observer déjà dans le texte et l'esprit de la loi monétaire d'août 1947, ainsi qu'il a été souvent souligné. « Ponction monétaire » équivalant, en réalité, à une confiscation ; augmentation des impôts indirects ; déséquilibre intentionnel des prix agricoles et du tarif des transports ; impôts qu'on devait payer deux fois ; perception de 84 % des loyers privés au profit de l'Etat : autant de témoignages anticipés d'une politique de paupérisation, consciemment organisée.

L'impôt sur le chiffre d'affaires, — dont la taxation exagérée écrase le petit commerce et entraîne le renchérissement de la vie, — a été fixé au 1er avril 1948, selon un nouveau barème, jusqu'à **68 % ad valorem**. A cette taxe accablante s'ajoute — notamment pour les textiles — un impôt supplémentaire proportionnel, **qui atteint 45 %**. Les chiffres officiels sont suffisamment éloquents.

D'autre part, le code des contributions directes, promulgué à la date du 1er avril 1948, prévoit d'énormes amendes fiscales (qui sont pratiquement équivalentes, dans certains cas, à la confiscation) et des condamnations automatiques jusqu'à 20 ans de réclusion, pour insuffisance éventuelle des déclarations. Un projet de loi actuellement en préparation fixe, à cet égard, des peines allant jusqu'à 20 ans de travaux forcés.

La situation sociale et le standard de vie de l'ouvrier industriel subissent, — à leur tour, — du fait de cette fiscalité exorbitante, une aggravation sensible. Le manque de coordination des impôts et des salaires, la taxation des salaires eux-mêmes et l'imposition toujours croissante des loyers, des produits alimentaires, des textiles, du combustible, etc., finissent par exproprier l'ouvrier industriel de tout solde positif possible.

Les classes rurales sont également assujetties à des procédés fiscaux attestant la même politique concertée. L'impôt foncier et l'impôt cédulaire agricole sont calculés par les agents nouvellement nommés du gouvernement, sur la base préalable d'une production présumée obligatoire à l'hectare. Le taux de la production agricole fixé, à bon escient, à un niveau artificiellement surélevé, a pour conséquence que, dans la plupart des régions rurales, la valeur effective de la récolte est inférieure au total des impôts réclamés. Il en résulte que — le plus souvent — les paysans propriétaires, et les anciens propriétaires, auxquels on avait laissé, en principe, 50 hectares, se voient contraints d'abandonner leur bien et de se dessaisir de leurs terres en faveur du gouvernement. Cet état de choses a aggravé la tension sociale existante, qui s'est manifestée notamment par les révoltes paysannes sanglantes de Romanatzi.

## EXPROPRIATION DES FORETS

L'expropriation et l'étatisation des forêts appartenant à des particuliers avaient été retardées jusqu'à ce jour en Roumanie, pour des raisons qu'on affirme être d'ordre personnel. M. Petru Groza, président du conseil, est propriétaire de domaines forestiers étendus.

L'article 6 de la nouvelle constitution prévoyait que : « les richesses de toute nature du sous-sol, les gisements miniers, les cours d'eau, les sources d'énergie naturelle, les voies de communication par fer, routières, fluviales, maritimes et aériennes, les postes, télégraphes, téléphones, et la radiodiffusion appartiennent à l'Etat à titre de bien communs du peuple ». Un amendement présenté par l'un des députés communistes — et voté à l'unanimité — a rangé également les forêts parmi les biens expropriés, sans indemnité, par l'Etat.

## DIRIGISME AGRICOLE

Les « fermes-modèles », seules unités agricoes de 50 hectares pour lesquelles l'exploitation privée était encore autorisée en Roumanie, ont été mises — par arrêté ministériel — sous la surveillance d'organes de contrôle communistes d'arrondissement. Les commissions officielles, désignées par le parti gouvernemental, établissent le « plan de culture et de production », chaque « ferme-modèle » étant tenue de communiquer, par voie de rapports hebdomadaires, la situation de l'exploitation agricole, conformément au plan préalablement établi. Tout déficit éventuel de l'exploitation et toute insuffisance de production, entraînent la suppression de la « ferme-modèle », l'expropriation des terres respectives et la confiscation par l'Etat de l'outillage agricoe.

L'application des mesures prévues complète le plan de liquidation progressive de la propriété agricole moyenne, — les chiffres de production étant fixés d'avance à un niveau élevé, (en accord avec les organes du fisc qui usent — pour leur taxation, — des mêmes méthodes d'évaluation) sans tenir compte de la capacité de production normale.

Au cours du mois d'avril, la « ferme-modèle » de Stalpu, appartenant au Dr C. Angelesco, ancien ministre et membre du parti libéral, a été saisie par les autorités, en application des dispositions gouvernementales.

## ETATISATION DES BANQUES ET DES SOCIETES D'ASSURANCE

L'article 11 de la nouvelle Constitution roumaine proclame le droit de l'Etat de procéder à l'expropriation de tous moyens de production, quels qu'ils soient : « Lorsque l'intérêt général le demande, les moyens de production, qui sont la propriété de personnes physiques ou juridiques, **peuvent devenir propriété de l'Etat,** c'est-à-dire bien du peuple, dans les conditions prévues par la loi. ».

Un amendement, adopté à l'unanimité, précise que : « **les banques et sociétés d'assurance** » rentrent dans la catégorie des « moyens de production ».

## PLANS DE PRODUCTION

En présence du déficit croissant de la production industrielle, le gouvernement Groza a décidé de constituer des « **commissions de production** », qui déterminent l'activité de chaque usine, en établissant d'avance le « plan de production ». Les comités communistes d'usines sont responsables de l'application du plan. Les cellules et comités du parti gouvernemental s'efforcent de stimuler l'effort des ouvriers et d'encourager l'émulation des diverses usines. Celles qui auront éventuellement dépassé les chiffres de production fixés, se verront décerner le « drapeau de la production », — un étendard en soie rouge. Des concours sont organisés, — qui revêtent parfois un caractère international. Le 1er mai a eu lieu un concours entre les ouvriers métallurgistes roumains, bulgares et yougoslaves.

## CONCENTRATION DES INDUSTRIES ETATISEES

Les réformes de structure caractérisées en Roumanie par un effort accéléré de confiscation des entreprises, — considérées séparément, — franchissent aujourd'hui une seconde étape, celle de la concentration industrielle, avec élimination des petites et moyennes entreprises. A Galatzi, 5 filatures ont été intégrées, par arrêté ministériel, dans le même trust d'exploitation.

## LE BETAIL ETATISE

Le gouvernement roumain a décidé l'étatisation du commerce du bétail. La monopole en a été ultérieurement attribué, sur l'ensemble du territoire, à la société communiste « Sovalcar ».

## « ROMANO — AMERICANA »

Après les mesures de contrainte qui ont caractérisé la réorganisation au profit du gouvernement de la société pétrolière « Astra Romana » (à capital anglo-hollandais), — l'administration de la société pétrolière «Romano-Americana» (appartenant au groupe américain Standard Oil) a été révoquée par arrêté ministériel, les biens de la société passant sous la surveillance et le contrôle exclusifs d'un administrateur-unique, M. Marcovici, membre du parti communiste.

## CONFISCATION DES OBJETS EN METAL PRECIEUX

C'est le 30 juin qu'expire le délai fixé aux particuliers pour le poinçonnage (par les soins de la « Direction des poids et mesures ») de tous objets en platine, or ou argent.

Un tel inventaire général prépare des mesures de confiscation ultérieure ; d'autre part, des taxes de poiçonnage sont prévues, dont le taux élevé aura bien souvent pour conséquence l'abandon des dits objets entre les mains des agents du gouvernement.

## TICKETS DE TEXTILES

La distribution des nouveaux tickets de textiles a eu lieu, en Roumanie, au début du mois d'avril. La répartition des « points » a été effectuée proportionnellement au travail fourni par le bénéficiaire. La catégorie la plus favorisée, celle des « travailleurs exceptionnels », a droit au maximum fixé : 108 points et 12 mètres de cotonnades. Pour se procurer un pardessus, il faut remettre 100 points ; un mètre de tissu « vaut » 40 points ; l'achat d'une paire de bas exige 4 points, etc.

## LE RENCHERISSEMENT DE LA VIE

En dépit de la crise de numéraire, qui sévit en Roumanie, le niveau moyen des prix est actuellement en augmentation constante. Les prix des produits alimentaires, en particulier, ont enregistré au cours des mois de mars et d'avril, une hausse sensible. Ainsi, la farine est vendue 125 lei le kilogramme. Le pain de 500 grammes coûte 70 lei, — cependant que le prix d'un kilogramme de pain en France est de 24 francs, ce qui équivaut approximativement à 18 lei : le pain est, en Roumanie, huit fois plus cher qu'en France.

## ABSENCE DU PERSONNEL SPECIALISE

Dans les nombreuses entreprises industrielles saisies par le régime russo-communiste, l'absence de personnel spécialisé se fait de plus en plus sentir, entraînant des difficultés de fonctionnement qui ont parfois pour résultat l'arrêt de la production et la fermeture des usines. Depuis le mois de mars, il est fait partiellement appel aux spécialistes faisant partie des anciens cadres, souvent extraits de prison, pour se voir assigner — sans traitement — de lourdes responabilités.

# Nouvelles diverses

### REVISION DE LA LEGISLATION

M. Bunaciu, ministre communiste de la justice, vient de nommer une commission chargée de réviser l'ensemble de la législation et des codes en vigueur, afin de les mettre d'accord avec les dispositions communistes de la nouvelle loi constitutionnelle.

### EDUCATION DE L'ARMEE

Le ministère roumain de la défense nationale comprend désormais une « direction de l'éducation ». Sa tâche principale consiste à assurer la diffusion de l'idéologie communiste, en transmettant — toutes les semaines — aux grandes unités, les thèmes et sujets qui doivent être développés par les officiers à l'usage des hommes de troupe.

### « COMITE DES RUES ET AVENUES »

L'« Union des femmes démocrates » a pris l'initiative de constituer des « comités de rue » dans chacune des artères des grandes villes roumaines. Ces associations, officiellement autorisées, se proposent d'assurer le contrôle de l'attitude politique et de l'activité quotidienne des habitants d'une même rue.

### ECOLE D'« ORIENTATION »

Le Ministère de l'Education a pris l'initiative de fonder, à Bucarest, une « Ecole d'orientation du corps didactique ». L'objectif de l'école est la préparation de cadres en vue de l'organisation d'écoles similaires dans l'ensemble du pays, afin d'assurer à l'enseignement primaire et secondaire « les éléments capables de les conduire sur les voies nouvelles de la république populaire ». Il s'agit de mesures destinées à supprimer les anciens cadres de l'enseignement, en leur substituant progressivement des cadres d'obédience communiste sûre.

### IMMEUBLES GARDES

La direction du parti communiste a décidé de faire garder militairement, tant à Bucarest qu'en province, les immeubles affectés aux organisations du parti. Seules sont admises à y pénétrer les personnes munies de cartes d'identité spéciales, obligatoirement renouvelables tous les 2 mois.

### LES PRISONNIERS ROUMAINS

A l'occasion de la campagne électorale en Roumanie, l'Union soviétique a libéré 1.000 prisonniers roumains, — élus comme délégués politiques, — sur un total minimum de 80.000 prisonniers, qui sont encore retenus dans les camps russes.

### RETOUR DE MOSCOU

A l'occasion du retour des délégués roumains de Moscou, où ils venaient de signer le traité russo-roumain, qui consacre le droit d'intervention de l'Union soviétique en Roumanie et lui assure la collaboration des forces militaires roumaines, — toutes les gares se trouvant sur le passage du train étaient gardées par des piquets de gendarmes. Sur l'ensemble du trajet, à des intervalles de 50 à 100 m., la voie ferrée était surveillée par les milices russo-communistes et par les quelques régiments entièrement réorganisés sur le modèle soviétique.

### L'ARMEE ET LE GOUVERNEMENT GROZA-VICHYNSKY

A la veille des dernières élections, la grande salle de la caserne affectée, à Bucarest, au régiment « Tudor Vladimiresco » avait été ornée de photographies et de maximes russo-communistes. Le lendemain, cartons, photo-montages et consignes idéologiques en papier avaient disparu, déchirés en morceaux. Le gouvernement Groza a décidé **l'arrestation immédiate de 16 officiers et de 20 sous-officiers.**

### PRUDENCE ET PROVOCATION

Il règne actuellement dans les milieux moscovites roumains une redoutable psychose de guerre. De nombreux partisans de l'expansionnisme soviétique essayent de s'assurer, par anticipation, la reconnaissance de personnalités démocratiques se trouvant encore en Roumanie, dans l'espoir de pouvoir faire éventuellement appel à leur protection bienveillante.

D'autre part, les dernières instructions militaires et les thèmes prescrits par l'Etat-major et le Ministère de la défense nationale évoquent constamment les « tanks américains qui avancent sur la droite... », les « troupes américaines qui franchissent le pont de... », etc.

### EXODE

Les Arméniens, paisibles citoyens de la Roumanie accueillante, ont été livrés à l'Union soviétique par le gouvernement Groza-Vichynsky. Plusieurs transports ont déjà pris le départ. Le gouvernement « roumain » a simplement oublié qu'aucun ressortissant du pays — fût-il d'une autre origine ethnique — ne peut être expulsé et offert à une puissance étrangère.

### POSTES RECEPTEURS DE T.S.F

Les magasins d'Etat ont mis en vente, à Bucarest et en province, — au prix de 10.000 lei pièce, — des postes récepteurs de T.S.F., d'un type standardisé. Ces appareils ne peuvent capter que les programmes des postes de radiodiffusion roumains et soviétiques, ainsi que ceux des pays situés en deçà du « rideau de fer »

### LA « LIGUE CONTRE LA TUBERCULOSE »

La « Ligue contre la tuberculose », personne juridique de droit public, étant considérée comme un « centre de la réaction », a été dissoute par décision du conseil des ministres, son patrimoine étant intégralement saisi par l'Etat. Ainsi a pris fin une institution qui avait déployé une longue activité au service de la santé publique.

### LE TYPHUS EXANTHEMATIQUE

L'épidémie de typhus exanthématique consécutive à l'occupation de la Roumanie par les troupes soviétiques, continue à faire des ravages. En vue de combattre le fléau, le Ministère de la santé publique, — avec le concours du Ministère de la défense nationale et du Ministère de l'intérieur, — a mobilisé au cours du dernier semestre 3.000 médecins, 12.000 employés et 300.000 civils, groupés en équipes de dépistage et de déparasitage, sous la direction d'agents communistes chargés d'assurer le contrôle politique du personnel.

Au cours du mois de mars, 1.520 cas nouveaux de typhus exanthématique ont été enregistrés.

### NOUVEL UNIFORME

Le nouvel uniforme de l'armée roumaine est strictement identique à celui de l'armée rouge. Galons et insignes sont remplacés par des « étoiles ».

# TRIBUNE LIBRE

**Le « Courrier Roumain » sera heureux de reproduire, dans la mesure du possible, tout ou partie des lettres que voudraient bien lui adresser ses lecteurs, pour faire part de leurs opinions ou pour communiquer des informations inédites et sérieusement contrôlées.**

IMPRIMERIE SPECIALE DU COURRIER ROUMAIN